



L'an deux mille vingt-quatre, le 5 décembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de SIMPLÉ dûment convoqué le 29 novembre s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Conseil municipal sous la présidence de :

Monsieur Yannick CLAVREUL, Maire.

Étaient présents : M. Anthony BARREAU et Mme Héliena FERRAND -adjoints-
MM Jean-Claude CHARLES, Rémi TROTTIER, Sophie MAILLET, Gwénaëlle PLANCHAIS et Anita GENDREAU.

Formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents : MM Virginie PORNIN (excusée), Virginie GUILLET et Damien CORNABAS.

Le Conseil Municipal a désigné, conformément à l'article L2121-15 du CGCT, en qualité de secrétaire de séance Madame Gwénaëlle PLANCHAIS.

Nombre de Conseillers :	En exercice :	11
	Quorum :	06
	Présents :	08
	Votants :	08

Le procès-verbal de la séance du 24 octobre 2024 est lu et adopté à l'unanimité des membres présents.

Monsieur le Président a ouvert la séance et a exposé ce qui suit.

ORDRE DU JOUR

Intervention de Mme PELTIER – conseillère Axa sur le dispositif « Ma Commune en action »

Affaires scolaires :

- signature d'une convention Chrysalide 2024-2025
- versement à l'OGEC d'une subvention d'équipement - pose de clôtures et portail

Personnel communal : création d'un emploi de secrétaire général de mairie au 1er janvier 2025

Communauté de communes du Pays de Craon : désignation d'un référent biodéchets

Compte-rendu des diverses commissions

Questions diverses

Intervention de Mme PELTIER – conseillère AXA sur le dispositif « Ma commune en action »

Accompagnée de Mme BLANCHARD, responsable chez AXA, Madame PELTIER présente au conseil municipal un dispositif d'accompagnement et de prévention à disposition de la collectivité et des administrés. Ce dernier comporte 4 volets :

La Prévention Communale Axa

Grâce à la convention de partenariat en cours avec la Direction départementale Axa et Axa Prévention, différents dispositifs d'accompagnement et de prévention sont à votre disposition et celle de nos administrés.

1 – Dispositif Ma Commune en Action

Pour répondre aux obligations de la loi MATRAS du 25 novembre 2021, ce dispositif né en juin 2023 est gratuitement à votre disposition avec un accompagnement possible de la Protection civile de la Mayenne et d'Axa Prévention pour l'établissement ou la mise à jour de vos PCS sur la plateforme.

Voir la vidéo d'Olivier Paz maire de Merville-Franceville et président de l'Union Amical des Maires du Calvados relatant son utilisation du dispositif
https://youtu.be/H_xydny9Xng

Ma Commune en Action

Soutenir les petites communes dans leur transition écologique

Lancée le 30 mai.

4 PILIERS

Soutien du Ministère de la Transition écologique

A l'image de la population française, la connaissance des enjeux climatiques est très variable au sein des territoires

SE FORMER : avec l'Ecole du Climat gratuite

En partenariat avec 

ANTICIPER : outil digital réalisation Plan Communal de Sauvegarde

Avec le soutien de la Direction Générale de la Prévention des Risques de la Préfecture de la Mayenne

S'INFORMER : médiathèque

S'INSPIRER : réseau de partages entre maires

2 – Dispositif Le Permis Internet

Accompagner nos enfants en embarquant leurs parents dans un usage plus sûr, responsable et vigilant d'Internet et des réseaux sociaux.

Lancé en décembre 2013 par Axa Prévention et les Forces de l'Ordre, ce dispositif est déployé dans toute la France et les kits sont livrés gratuitement en collaboration avec la Police Nationale, la Préfecture de Police de Paris, la Gendarmerie Nationale, les enseignants et les municipalités.

<https://permisinternet.com/>

3 000 000

élèves de CM2 sensibilisés en cours de sensibilisation depuis 2013

LE KIT PÉDAGOGIQUE PERMIS INTERNET POUR LES ENFANTS

Programme national de prévention pour un bon usage d'internet à l'attention des enfants de CM2.



Kit de contenu :

- 30 permis internet
- 30 cartes au terme combiné
- 1 livre d'outils à intégrer pour la classe
- 1 DVD rom
- 1 affiche

CLIQUEZ ICI POUR COMMANDER DES KITS

En partenariat avec :



3 – Dispositif Santé et Dépendance communale

Parce que la santé de nos administrés compte, que ce soit leur santé physique mais aussi la santé de leur pouvoir d'achat...

Parce que permettre à nos administrés une facilité d'accès aux soins et de vivre le plus longtemps possible dans leur domicile et par conséquent éviter « l'évasion » de nos communes, ce dispositif a pour vocation d'informer et de sensibiliser sur la perte d'autonomie d'un côté et la nécessité de revisiter ses garanties santé de l'autre tout en offrant des études comparatives aux administrés et un tarif négocié leur permettant de faire des économies sans rogner sur leurs besoins de couverture.

Une présentation de la plateforme du PCS en compagnie de Rémy Besson président de la Protection civile, d'un représentant d'Axa Prévention et du Directeur départemental Axa de la Mayenne vous sera proposée et dans le courant de l'année, un collaborateur Axa proche de votre commune se rapprochera de vous afin de répondre à vos interrogations.

En cas d'engagement, une convention avec Axa sera signée pour une durée d'un an. Une réunion publique sera organisée pour présenter les différents services aux administrés.

Affaires scolaires

2024042 Convention « Chrysalide » - année scolaire 2024/2025

Depuis la réforme sur les rythmes scolaires, 8 écoles catholiques du réseau Chrysalide (Argenton notre Dame/Daon, Ampoigné, Châtelain, Chemazé, Laigné, Marigné-Peuton et Simplé) organisent des temps d'activités sportives et culturelles, à destination de tous les élèves de niveau élémentaire durant l'année scolaire.

Les écoles du réseau souhaitent reconduire le dispositif pour l'année 2024-2025 sur une base de participation de 50 € par élève de niveau élémentaire (identique à 2023-2024).

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- **décide** de reconduire **l'aide financière de 50€ par élève** de niveau élémentaire pour soutenir le projet « Chrysalide » durant l'année scolaire 2024/2025 ;
- **autorise** le maire à signer la convention correspondante et verser la subvention attendue suivant l'effectif transmis par le Président de l'association Chrysalide.

Versement à l'OGEC d'une subvention d'équipement – pose de clôtures et portail

M. le maire donne lecture d'un courrier de demande d'aide financière adressé par l'OGEC pour la pose d'une clôture et d'un portail à l'école de Simplé.

Il s'avère que, suivant les informations du service juridique de l'AMF et du conseiller aux décideurs locaux, cette subvention ne peut être versée en l'état directement sur le compte de l'Ogec.

Il ressort de la circulaire du 15 février 2012 relative au financement des écoles privées sous contrat que ces dépenses doivent être prises en compte, par l'OGEC, dans le calcul des frais de fonctionnement des enfants scolarisés au sein du RPI.

Il conviendra donc :

- d'intégrer le coût des travaux (idéalement clôture et toilettes PMR) au montant du forfait communal versé par la commune de SIMPLÉ ;
- de proposer au conseil municipal, la signature d'un avenant à la convention 2024-2026, correspondant à cette hausse du coût par élèves pour l'année 2025.

M. le maire se charge de transmettre à l'OGEC le courrier de demande correspondant. Ce point sera revu lors d'une prochaine réunion de conseil municipal.

Personnel communal

2024043 Suppression et création d'un emploi de secrétaire général de mairie à 31h30 au 1^{er} janvier 2025

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment son article L313-1,

Vu le tableau des effectifs existant,

Vu l'avis du Comité Social Territorial en date du 25 octobre 2024,

Considérant ce qui suit :

Les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc à l'assemblée délibérante de la collectivité ou de l'établissement public de fixer l'effectif des emplois nécessaire au fonctionnement des services.

Compte tenu de la réorganisation d'un poste de secrétaire de mairie (lissage de la charge sur 2 collectivités employeur), il convient de supprimer et créer les emplois correspondants.

Il appartient à l'organe délibérant, conformément aux dispositions légales énoncées ci-dessus, de déterminer par délibération, de supprimer et de créer un emploi.

L'assemblée délibérante,

Décide

- D'instituer selon le dispositif suivant :

La **suppression**, à compter du **1^{er} janvier 2025**, de l'emploi de secrétaire de mairie à temps non complet à raison de 28 heures hebdomadaires au service administratif,

et

La **création**, à compter de la même date, d'un emploi de secrétaire général de mairie à temps non complet à raison de **31h30** hebdomadaires relevant des catégories B ou C au service administratif.

- De modifier le tableau suivant :

Tableau des emplois et effectifs de la commune de Simplé au 01/01/2025					EFFECTIFS			
Libellé fonction ou poste ou emploi	Quotité de temps de travail	Filière	Catégorie	Libellé du ou des grades possibles pour ce poste	Grade de l'agent qui occupe le poste	Son statut*	Sa position	Quotité de temps de travail
Secrétaire général de mairie	31h30	adm	B C	Cadre d'emplois des rédacteurs Cadre d'emplois des adjoints administratifs	Rédacteur	tit	activité	90%
Agent technique polyvalent	35 h	tech	C	Cadre d'emplois des adjoints techniques Cadre d'emplois des agents de maîtrise	Agent de maîtrise	tit	activité	100%
Agent technique polyvalent	35h	tech	C	Cadre d'emplois des adjoints techniques Cadre d'emplois des agents de maîtrise	Agent de maîtrise	tit	activité	100%
Agent technique polyvalent	10h	tech	C	Cadre d'emplois des adjoints techniques	Adjoint technique ppal 2e classe	contractuel	activité	28%
Agent technique polyvalent	6h	tech	C	Cadre d'emplois des adjoints techniques				

- D'inscrire au budget les crédits correspondants ;
- D'autoriser l'autorité territoriale à signer tout acte y afférent ;

De charger l'autorité territoriale de veiller à la bonne exécution de cette délibération, qui prend effet à partir du 1^{er} janvier 2025 ;

2024044 Désignation d'un référent biodéchets à la Communauté de Communes du Pays de Craon

M. le Maire rapporte au conseil municipal que, lors de la commission déchets du 10 septembre 2024, il a été convenu de désigner un référent communal pour toutes les questions liées à la gestion des déchets et plus particulièrement biodéchets et déchets verts.

Le référent joue un rôle de relais, les missions confiées sont de faire le lien avec le conseil municipal, les habitants, les associations ou les structures collectives et le service déchets de la Communauté de Communes du Pays de Craon. Il contribue au développement sur le terrain d'actions initiées par la Communauté de Communes. Il peut aussi collecter de nouvelles idées et se faire le porte-parole d'initiatives locales.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ⇒ **DÉSIGNE** Monsieur **Anthony BARREAU**, adjoint au maire, en tant que référent communal biodéchets.

Compte-rendu des diverses commissions

Scolaire : Mme FERRAND, adjoint au maire, rend compte du bilan financier positif dressé le 22 novembre 2024, lors de l'assemblée générale de l'OGEC du RPI Simplé/Marigné-Peuton.

Bâtiments voirie :

☞ rénovation des logements communaux : un audit thermique des 4 logements situés 7, 11, 13 et 15 rue Lamartine sera réalisé courant décembre par l'entreprise LCA de Laval – Cette prestation s'élève 2 040.00€ ttc.

☞ estimation par l'étude de M^o GILET du bien situé 5 rue Lamartine : la valeur est estimée entre 70 000 € et 75 000 € net vendeur.

☞ travaux à réaliser rue bonne rencontre + parking cimetièrre : une subvention 'amendes de police' d'un montant de 9 376.26 € a été perçue par la commune.

☞ éclairage pour les jeunes prenant le car au niveau du commerce – en cas de pluie, les jeunes peuvent attendre le car sous l'abri du foyer des jeunes. Un panneau de signalisation 'abri bus' sera posé.

☞ de nouvelles toilettes publiques sont en cours de réalisation au local du foyer des jeunes.

Accueil communication :

Burlesques : Dans le cadre du rassemblement national prévu en 2026 à Simplé, l'Association des communes burlesques demande à pouvoir disposer librement du local du foyer des jeunes pour ses réunions et stockages divers de matériel. Le conseil municipal valide cette demande, sous réserve que les toilettes publiques soient mises en service. Il est convenu que l'association assurera le ménage du local.

Questions diverses

Prévisions au budget 2025 : remplacement progressif des têtes de luminaire en led (obligation réglementaire), à l'atelier communal : réfection du sol et remplacement de la cuve à fioul.

Proposition de boulangerie ambulante : M. le maire donne lecture d'un courrier déposé par M. BELNOUE Sébastien. Il n'est pas donné suite à cette proposition.

Dates des prochaines réunion de conseil municipal : 16 janvier, 27 février, 27 mars, 24 avril, 05 juin et 17 juillet.
Commission finances : 13 mars

Prochaines réunions / manifestations / invitations :

- Samedi 7/12 -11h – cérémonie Ste Barbe Cossé – Centre de secours
- Samedi 14/12 – 10h – réunion publique Tour de France à Marigné-Peuton
- Vendredi 17/01 – 20h – cérémonie des vœux Denazé – salle communale

Prochain Conseil Municipal : jeudi 16 janvier 2025 à 20h15

Séance levée à 22h45'.

SIMPLÉ**Délibérations du Conseil Municipal****Séance du 5 décembre 2025**

Numéro d'ordre	OBJET
2024/042	Convention « Chrysalide » - année scolaire 2024/2025
2024/043	Suppression et création d'un emploi de secrétaire général de mairie à 31h30 au 1er janvier 2025
2024/044	Désignation d'un référent biodéchets à la Communauté de Communes du Pays de Craon

CONSEIL MUNICIPAL	
Yannick CLAVREUL, Maire	Présent
Anthony BARREAU, 1 ^{er} adjoint	Présent
Héliena FERRAND, 2 ^{ème} adjoint	Présente
Gwénaëlle PLANCHAIS	Présente
Jean-Claude CHARLES	Présent
Sophie MAILLET	Présente
Rémi TROTTIER	Présent
Virginie PORNIN	Absente excusée
Damien CORNABAS	Absent
Virginie GUILLET	Absente
Anita GENDREAU	Présente

*Le secrétaire de séance**Gwénaëlle PLANCHAIS**Le Maire**Yannick CLAVREUL*